



DOSSIER D'INSCRIPTION 2021 – 2022 HOCKEY LUGE

Etat Civil LICENCIÉ				
Nom Licencié		Prénom Licencié		
Date de Naissance		Lieu de Naissance		
Nationalité		N° du département naissance		
Adresse				
Code Postal		Ville		
Téléphone				
Domicile		Mobile Joueur		
Autre personne		Tel autre personne		
Email 1				
Email 2				
	Club d'Origine et date de la 1 ^{ère} licence (si différent de Rouen)			
N° Licence				

ATTENTION

- Pré inscription **obligatoire** sur le site de la FFHG, via HOCKEYNET : <https://licencies.hockeynet.fr/> : la photo et un certificat médical de – de 6 mois pour les nouveaux licenciés et ceux dont le certificat a plus de 3 ans seront exigés sur le site.
Pour les autres, remplir et signer l'attestation sur l'honneur incluse dans le dossier, après avoir répondu au questionnaire médical joint
- Dossier de **sur-classement simple** obligatoire pour les joueurs nés en 2004, 2003, 2002 établi par votre médecin

TARIF : **270€ cotisation et licence**

Réduction de 10% de la somme globale si 2 licenciés de la même famille, de 15% si 3 licenciés, de 20% si 4 licenciés....

Pas de réduction pour les enfants en EDH, une séance par semaine à 150€.

• **Vos règlements :**

3 Chèques à l'ordre du **CHAR**, à remettre en même temps que ce dossier.

Ils seront encaissés comme suit : 100.00€ lors du dépôt du dossier, 100€ le 15/10/21, 70€ le 15/11/21.

Les chèques vacances et les espèces sont acceptés pour régler la cotisation.

Nouveau : Possibilité de payer par carte bancaire en une ou plusieurs fois lors de votre dépôt du dossier.

Déclaration à remplir et à signer

Je soussigné..... autorise les responsables du Club de Hockey Amateur de Rouen à faire pratiquer sur ma personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L.

Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 33 Avenue de la Plaine des Sports – 95800 CERGY

Signature

Droit à l'image

Je soussigné, M., AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1) le CHAR à publier mon image, dans le cadre de toute publication, sur tout support, y compris sur FACEBOOK, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.

Signature

(1) rayer la mention inutile

En adhérant au Char, par l'intermédiaire de ma licence, je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club et m'engage à le respecter.

Rouen le,

Signature Joueur

Signature Parents (si joueur mineur)

ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT
Renouvellement de la licence FFHG
Saison 2021.2022

Je soussigné(e) [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du licencié

RAPPEL REGLEMENTAIRE

A compter du 1^{er} juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).
Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace **de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant)**.